Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_02-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 février 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 39

Ayant donné procuration : 3

Absent : 1

Votants : 42

Date de convocation :
3 février 2026

Le 9 février 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Alexis BRULIN, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Ludovic GOUYETTE, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Valérie ROOS, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU, Corentin POILBOUT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Damien GASPAILLARD pouvoir à Hervé GUIHARD
Marina ANDRÉ pouvoir à Raphaël LE MÉHAUTÉ

Absente excusée n'ayant pas donné pouvoir :
Nicole CHAMBON

Secrétaire de séance :
Stéphane FAVRAIS

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_02-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 9 février 2026** **Rapporteur : M. LE BUHAN**

Conseil municipal

Délibération

2 - Fiscalité locale – Vote des taux 2026

Exposé des motifs

Conformément à l'article 1636 B sexies 1-2 du code général des impôts et afin de permettre aux services fiscaux d'appliquer les taux de fiscalité directe locale, il est proposé aux membres du Conseil municipal de voter les taux des taxes suivantes :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants ;
- foncier bâti ;
- foncier non bâti.

Le budget primitif 2026 de la Ville est équilibré en prenant en compte les contributions directes pour un montant prévisionnel de 41 079 000 €.

Ces prévisions de recettes sont estimées à partir des paramètres suivants:

- un coefficient d'actualisation des bases fixé à 1,013 incluant une évolution physique prévisionnelle des bases brutes 2026 de + 0,5 % pour la taxe foncière ;
- une stabilité des taux des taxes ménage par rapport à 2025.

Les taux que la Ville de Saint-Brieuc est invitée à adopter pour 2026 sont les suivants, sans changement depuis 2021 :

	2026
Taxe d'habitation	25,03%
Taxe sur foncier bâti	48,24%
Taxe sur foncier non bâti	41,83%

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L. 2121-29 ;

Vu le code général des impôts et plus particulièrement l'article 1636 B sexies ;

Vu la loi de Finances pour 2026 ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil municipal du 9 février 2025 fixant les taux des impôts locaux pour l'année 2025 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires du 15 décembre 2025 ;

Vu la délibération n° 1 du Conseil municipal du 9 février 2025 portant adoption du budget primitif 2026 du budget principal de la Ville ;

Vu l'avis de la Commission des Finances ;

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_02-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes communales pour 2026 comme suit :

	2026
Taxe d'habitation	25,03%
Taxe sur foncier bâti	48,24%
Taxe sur foncier non bâti	41,83%

Présents : 39 Pouvoirs : 3 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire	Le secrétaire de séance
M. Hervé GUIHARD	M. Stéphane FAVRAIS

MAIRIE de St BRIEUC (Côtes d'Armor)